

Atelier N°05

L'entrepreneuriat et le partenariat, nouvelle approche pour l'émergence d'une économie locale

المبادرة والشراكة من أجل اقتصاد محلي ناشئ

PROBLEMATIQUE :

Le développement des territoires ou le développement local ne peut être dissocié du développement socio-économique national.

C'est d'ailleurs pour cette raison que dans le cadre de la stratégie nationale de développement socio-économique, le développement local a bénéficié, particulièrement depuis l'année 2000, d'un intérêt particulier des pouvoirs publics. Cet intérêt est perceptible, à travers l'importance des dotations budgétaires réservées à ce volet dans les différents programmes quinquennaux lancés par Son Excellence Monsieur le Président de la République.

Néanmoins, si les différents projets inscrits dans ce cadre au profit des Collectivités Territoriales (Wilayas et Communes), ont contribué de manière significative à l'amélioration des conditions de vie des citoyens. Il reste que le plan strictement économique, le constat établi montre à l'évidence que la conception du développement local qui a prévalu jusque-là, s'est traduite par des résultats en deçà et sans rapport avec les efforts financiers consentis par l'Etat, car les équipements programmés et réalisés ont certes privilégié la fonction sociale, mais la fonction économique pouvant être soutirée de ces acquis a été quelque peu négligée.

Il est clair que les infrastructures de base et les équipements réalisés à travers nos Communes et nos Wilayas, sur tout le territoire national, constituent, aujourd'hui, un socle solide pour une réelle dynamisation et diversification de l'économie nationale.

Aujourd'hui, toutes les conditions sont réunies pour s'orienter vers ce nouveau modèle de gouvernance et de croissance économique, d'autant plus que la dernière révision Constitutionnelle, initiée par son Excellence, Monsieur le Président de la République, a posé les principes fondateurs pour une économie ouverte, diversifiée

qui libère les initiatives à tous les niveaux et notamment au niveau des collectivités locales.

Cette nouvelle orientation du Gouvernement repose désormais sur la recherche de la croissance économique au niveau de la sphère réelle, c'est-à-dire celle portée notamment par les entreprises de production de biens et de services.

Certes, la création de richesse est l'apanage des entreprises, mais celles-ci évoluent nécessairement dans un environnement et sur des territoires ; lesquels territoires sont considérés, aujourd'hui, eux-mêmes, comme de véritables leviers de croissance.

Ainsi, le défi des prochaines années est de faire émerger une dynamique territoriale basée sur des principes d'auto-développement.

Pour accompagner les transformations attendues, l'accent est mis sur la nécessité de libérer les initiatives locales et sur le développement d'un partenariat étroit entre les collectivités territoriales et le réseau des entreprises et opérateurs économiques pour la valorisation des potentialités avérées que recèlent les territoires.

OBJECTIFS DE L'ATELIER :

- Tracer une feuille de route pour l'émergence d'une véritable économie locale, basée sur la valorisation des potentialités des territoires locaux, sur le renforcement de leur compétitivité économique et sur un mode de Gouvernance économique locale qui se traduira par :
 - Une rationalisation de la dépense et l'utilisation optimale de l'ensemble des ressources ;
 - La dynamisation de l'investissement économique local autour de la valorisation des ressources locales dormantes ;
 - L'orientation du processus de modernisation engagé vers des objectifs d'efficacité et de rentabilité économique.
- Mettre en place des instruments de soutien actifs à toutes les initiatives locales susceptibles de libérer le potentiel productif des territoires, notamment à travers un appui massif à l'expansion des PME/PMI/TPE/Start-Up.
- Mettre en place des mécanismes plus souples de gestion des services publics.

- La promotion des micros zones d'activités et zones industrielles, un mécanisme de développement de l'investissement,
- Les charges qui pèsent sur le budget de l'Etat et des collectivités territoriales, imposent que l'on opte pour des partenariats entre le secteur public et le secteur privé, mais également pour des partenariats entre public et public.
- Examiner la situation des investissements confiés par les walis et n'ayant pu être mis en exploitation ; dans la perspective d'une éventuelle régularisation permettant ainsi aux investisseurs l'exploitation ou l'extension de leur projets ;
- Nécessité de coordination avec les autorités locales dans la conception et la réalisation des projets programmées au niveau des villes nouvelles ;
- Mettre en place un système d'information géographique pour la conception d'une base de données foncière tenue au niveau local, alimentée obligatoirement et régulièrement par les différents secteurs parties détenteurs de l'information sur les disponibilités foncières ;
- L'approche économique du partenariat public-privé et la diversification de ses modes de gestion.